Bulletin Intérieur

DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

MAI 1966

SOMMAIRE

N° 144

Coll. Fondation Jean-Jaurès

PAGES

DÉCISIONS

DU CONSEIL NATIONAL

- CLICHY - 16 AVRIL 1966 1

DU COMITÉ DIRECTEUR

- DU 9 FEVRIER AU 30 MARS 1966 7

DU BUREAU DU PARTI

- DU 3 FEVRIER AU 6 AVRIL 1966 11

RELANCE de la SOUSCRIPTION NATIONALE

(Voir appel page 4)

Le Directeur de Publication:
Robert FOUQUART

12, Cité Malesherbes - PARIS (9e)

DECISIONS du CONSEIL NATIONAL

LE CONSEIL NATIONAL s'est réuni à CLICHY, " MAISON DU PEUPLE ", le 16 AVRIL 1966. La représentation était élargie à celle des Congrès , avec toutefois un seul déléqué titulaire par fédération .

***

L'ORDRE DU JOUR suivant fut retenu :

* Appréciation de l'action des organismes directeurs du Parti ;
* Situation politique générale ;
* Evolution de la FEDERATION de la GAUCHE DEMOCRATE ET SOCIALISTE .

***

Ⓘ APPROBATION DE L'ACTION DES ORGANISMES DIRECTEURS DU PARTI

C'EST PAR 1.965 MANDATS CONTRE 807 et 195 ABSTENTIONS que fut approuvée l'action des organismes directeurs du Parti depuis notre dernière assise nationale. 4 fédérations étaient absentes au moment du vote, représentant ensemble 31 mandats (cf. plus loin le résultat détaillé des votes émis).

***

Ⓘ MOTION SUR LA LIBERTE D'EXPRESSION

(Rapporté par Claude FUZIER, le texte
(ci-après fut adopté à L'UNANIMITE,
(à mains levées .

Le Conseil National du Parti Socialiste S.F.I.O.

Rappelle qu'il ne peut y avoir de démocratie véritable sans liberté totale d'expression sous toutes ses formes;

S'élève contre le refus gouvernemental opposé aux journaux démocratiques, et notamment au "Populaire de Paris", qui ne subsiste que par le dévouement des militants socialistes, d'obtenir une juste majoration de leur prix de vente, alors que la presse d'opinion supporte les mêmes augmentations que les journaux d'information sans en avoir les ressources publicitaires ;

Constate que le gouvernement entend ainsi marquer son hostilité à une presse libre subsistant dans des conditions difficiles, que le

.../

Fonds Jean Jaurès

prétexte invoqué de la politique de stabilisation intervient au moment où les pouvoirs publics annoncent leur intention d'augmenter le taux de la redevance payée par les auditeurs et les télespectateurs de la Radiodiffusion et de la Télévision, tout en commençant à introduire, au bénéfice d'intérêts privés, une publicité commerciale condamnée par le Parlement ;

Proteste contre l'interdiction du film "La Religieuse" , prononcée arbitrairement par le Ministre de l'Information, malgré les avis favorables de la Commission de Contrôle Cinématographique ;

Le Conseil National alerte tous les républicains sur ces graves atteintes à la liberté d'expression, demande que ces mesures soient rapportées et qu'il soit possible d'apporter à chaque citoyen l'expression de toutes les pensées philosophiques et politiques .

***

(III) EVOLUTION DE LA F.G.D.S.

Le texte ci-après, rapporté par Jules MOCH , a été adopté à 1 UNANIMITE, moins 1 abstention, à mains levées, sauf le dernier paragraphe qui fut adopté par 1.878 mandats contre 987 à un paragraphe de substitution, rapporté par Roger QUILLIOT, et 47 abstentions. 9 fédérations, absentes au moment du vote, représentent ensemble 86 mandats (nous publions ci-après le résultat détaillé des votes).

***

(A) TEXTE ADOPTE

Le Conseil National rappelle la volonté unanime du 55ème Congrès de constituer une Fédération Démocrate Socialiste ainsi que l'approbation, également unanime, du Conseil National du 30 Octobre, de la charte et des structures de la Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste .

Il constate avec satisfaction les résultats déjà obtenus et se félicite du climat de confiance créé entre les organisations ayant adhéré à la Fédération. Il invite les délégués du Parti au Comité Exécutif de la Fédération et les organismes directeurs du Parti à poursuivre l'action pour la mise en place aussi rapide que possible des organismes départementaux de la F.G.D.S.

Le Conseil National réaffirme la volonté du Parti d'assurer le succès de la Fédération et invite tous ses militants à agir dans ce but avec compréhension, discipline et loyauté .

Il rappelle qu'en donnant son adhésion à la F.G.D.S. le Parti a voulu s'engager dans la voie de l'unification de tous les démocrates socialistes et que la Fédération représente pour lui une étape essentielle vers la création d'un grand Parti de la démocratie socialiste. C'est pourquoi il a la volonté de réaliser la fusion nécessaire dans les plus brefs délais possibles. Le travail en commun au sein de la Fédération permettra des progrès rapides du caractère fédéral de l'organisation, que suivra la création d'un Parti unifié de la démocratie socialiste.

***

A la veille d'une bataille électorale essentielle pour la démocratie, le Conseil National estime que la Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste offre au peuple français un choix clair face au gaullisme. La préparation de cette lutte exige l'achèvement rapide de l'implantation départementale de la Fédération et l'organisation, dans les délais les plus courts, de la campagne qu'elle entend mener .

Le Conseil National confirme la position prise au Comité Exécutif de la F.G.D.S., conformément aux décisions du Bureau du Parti, essentiellement sur la désignation de François MITTERRAND comme leader pour la campagne électorale , sur le calendrier proposé par lui: implantations départementales avant le Ier Mai et désignation des candidats de la Fédération avant le 1er Juillet. Il mandate ses délégués pour poursuivre les pourparlers sur les autres points, notamment à propos de la création d'une équipe formatrice autour de François MITTERRAND .

Il leur donne également mandat de résoudre, avec les partenaires du Parti, le problème de la double appartenance au sein de la Fédération .

Au stade actuel de la Fédération, et jusqu'au jour de la fusion, le Parti Socialiste doit poursuivre l'ensemble de ses activités dans les domaines qui lui sont propres .

La naissance de la Fédération ne saurait lui être prétexte ou raison à relâcher son action, à réduire son effort, à modérer sa propagande, à ralentir son recrutement .

Il doit rester fidèle à lui-même et à ses objectifs .

Il ne doit se résigner à aucun effacement .

Il doit maintenir ses règles et sa cohésion .

Il importe de maintenir un Parti fort .

Si, comme il le souhaite, la Fédération démocrate et socialiste est couronnée de succès, si la fusion peut, en temps opportun , être réalisée, l'apport du Parti en sera d'autant plus important .

***

Le Conseil National fait confiance au Comité Directeur pour réunir en temps voulu le Congrès du Parti ayant à examiner en particulier le programme et la tactique pour les élections législatives .

***

[B] AMENDEMENT QUILLIOT

Le Conseil National considère que les problèmes posés par l'évolution de la F.G.D.S. vers la fusion, les perspectives électorales et les modifications apportées à la situation intérieure et internationale depuis le dernier Congrès exigent que les militants de base puissent se prononcer dans les plus courts délais sur toutes les questions qui se posent au Parti. Il confie au Comité Directeur le soin de réunir un Congrès National extraordinaire avant le 14 juillet prochain.

*****

ASSOCIATION des AMIS
du
PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

RELANCE
de la
SOUSCRIPTION NATIONALE

La SOUSCRIPTION NATIONALE pour soutenir François MITTERRAND, candidat unique de la gauche républicaine, a donné d'excellents résultats. Plus de 16 millions d'anciens francs ont été collectés. Nous publierons bientôt les résultats de cet effort département par département .

***

Seize millions, c'est peu face à des adversaires mille fois plus riches; c'est beaucoup quand l'on sait que cette somme a été réunie franc par franc . Que toutes les Sections, que tous les militantes et militants qui se sont si bien dévoués à cette tâche soient ici encore une fois remerciés.Car le ballotage du 1er tour et le nombre impressionnant de voix recueillies au second laissent bien augurer des prochaines élections législatives.

***

Elections législatives dont nous devons d'ores et déjà nous préoccuper aux échelons fédéraux et locaux . Le pouvoir personnel a été touché; comme on dit en sport il nous faut "suivre" et, dans quelques mois, lui porter l'assaut décisif. Pour le faire avec des moyens suffisants c'est encore à vous, mes camarades Secrétaires et Trésoriers des Sections, en même temps qu'aux nombreux "supporters" de l'Association des Amis du Parti Socialiste (A.A.P.S.), que nous faisons un présent appel .

***

Dès maintenant, il faut mettre la Souscription pour les élections législatives à l'ordre du jour d'une réunion de section, et chacun ira à l'usine, au bureau, partout, vers les sympathisants, les démocrates, vers tous ceux qui avec nous veulent rendre la République aux Citoyens .

A tous j'adresse,par avance, mes remerciements et l'assurance de mes sentiments socialistes les meilleurs .

Guy MOLLET
Secrétaire Général.

Chèques bancaires: à l'ordre de l'A.A.P.S.,
12, cité Malesherbes - PARIS (9°)
C.C.P.:adresse ci-dessus PARIS 5.241-76

Ⓘ RESULTATS DETAILLES DES VOTES EMIS PAR LES FEDERATIONS

Ⓐ SUR L'APPROBATION DE L'ACTION DES ORGANISMES CENTRAUX:

* ONT VOTE POUR : AISNE: IO; ALLIER: 30; HAUTES-ALPES: 4; ALPES-MARITIMES: 9; ARDECHE: 8; ARIEGE: 30; AUBE: 7; AUDE: 89; AVEYRON: 9; BELFORT: 6; CALVADOS:5; CANTAL: 4; CHARENTE: 7; CHARENTE-MARITIME:16; CHER: 8; CORREZE: 14; COTE-D'OR: 7; COTES-DU-NORD: 5; DORDOGNE: 21; DOUBS: 8; DROME: 8; EURE: 4; EURE & LOIR: 7; FINISTERE: 11; GARD:37; HAUTE-GARONNE: 96; GERS: 19; GIRONDE: 59; HERAULT: 34; ILLE & VILAINE : 7; INDRE-et-LOIRE:6; ISERE: 23; JURA: 11; LA GUADELOUPE:12; LANDES: 26; LOIR-et-CHER: 13; LOIRE: 9; LOIRE-ATLANTIQUE: 18; LOIRET: 6; MANCHE: 11; MARNE:7; MAYENNE: 7; MEURTHE & MOSELLE: IO; MORBIHAN:18; MOSELLE: 8; NIEVRE: 14; NORD: 387; OISE: 4; ORNE: 4; PAS-DE-CALAIS: 418; HTES-PYRENEES:4; PYRENEES-ORIENTALES: 9; HAUT-RHIN: 38; RHONE:1; HAUTE-SAONE: 5; SARTHE: 1; SAVOIE: 12; SEINE;90; SEINE-MARITIME: 3; SEINE-et-MARNE: 3; SEINE-et-OISE: 18; DEUX-SEVRES: 7; SOMME: 18; TARN:23; TARN-et-GARONNE:5; VAR: 66; VAUCLUSE: 11; VENDEE: 5; HAUTE-VIENNE: 40; VOSGES: 4; YONNE:11.

* ONT VOTE CONTRE : AISNE:8; ALLIER: 6; ARDENNES: 6; AUBE: 5; BELFORT: 4 ; BOUCHES-du-RHONE: 470; CANTAL: 1; CHARENTE: 1; COTE-D'OR: 3; DORDOGNE: 5; DOUBS: 13; EURE: 1; EURE-et-LOIR: 3; HERAULT: 12; ILLE-et-VILAINE: 1; INDRE-et-LOIRE: 1; LOIRET: 6; MAINE-et-LOIRE: 5; NIEVRE: 2; OISE: 9; BAS-RHIN: 14; SAONE-et-LOIRE: 9; SARTHE: 6 ; HAUTE-SAVOIE: 5; SEINE: 100; SEINE-MARITIME: 20; SEINE-et-MARNE: 4; SEINE-et-OISE: 35; DEUX-SEVRES: 4; TARN-et-GARONNE: 2; VAUCLUSE: 5 ; HAUTE-VIENNE: 40; VOSGES: 1;

* ABSTENTIONS : AIN: 5; ALLIER: 3 ; BASSES-ALPES: 9; HAUTES-ALPES: 1; CHARENTE-MARITIME: 2 ; CORSE: 8 ; CREUSE: 16 ; HERAULT: IO; INDRE: 7; MARNE: II; MARTINIQUE: 9; ORNE: 1; PUY-DE-DOME: 38; BASSES-PYRENEES: 22; HAUTES-PYRENEES: 2;

RHONE: 18; SAONE-et-LOIRE: 10; SEINE : 14; SEINE-et-MARNE: 1; VIENNE: 7; HAUTE-VIENNE:I.

* ABSENTS : HAUTE-LOIRE: 5; LOT: 5; LOT-et-GARONNE: ; MEUSE: 5;

***
*

.../...

(B) SUR LA FEDERATION DE LA GAUCHE DEMOCRATE ET SOCIALISTE

(amendement QUILLIOT tendant à substituer un autre texte au dernier paragraphe de la motion générale) :

* TEXTE MOCH : AIN: 3; AISNE: 18; ALLIER: 36; HTES-ALPES: 5 ; ALPES-MARITIMES: 8; ARDECHE: 8; ARIEGE: 30 ; AUBE: 12; AUDE: 89; AVEYRON: 9; BELFORT: 3; CALVADOS: 5; CANTAL: 3; CHARENTE: 7; CHARENTE-MARITIME: I8; CHER: 8; CORREZE: 14; COTE-D'OR: 5; COTES-DU-NORD: 5; DORDOGNE: 21; DOUBS: 3; DROME:8; EURE: 5; EURE-et-LOIR: 5; FINISTERE: 11; GARD: 37; HAUTE-GARONNE: 96; GERS: 19; GIRONDE: 59; HERAULT:46; ILLE-et-VILAINE: 7; INDRE-et-LOIRE: 3; JURA: 11; LA GUADELOUPE: 12; LANDES: 26; LOIR-et-CHER: 13; LOIRE-ATLANTIQUE: 18; MANCHE: 11; MARNE: 10; MAYENNE: 6; MORBIHAN: 18; MOSELLE: 8; NIEVRE: 14; NORD: 387; OISE: 3; ORNE: 5; PAS-DE-CALAIS: 418 ; HAUTES-PYRENEES: 6 ; PYRENEES-ORIENTALES: 9; HAUT-RHIN: 38; RHONE: 1; HAUTE-SAONE: 5; SAONE-et-LOIRE: 9; SARTHE: I; SAVOIE: 12; SEINE: 91; SEINE-MARITIME; 3; SEINE-et-MARNE: 3; SEINE-et-OISE: 13; DEUX-SEVRES: 7; SOMME: 18; TARN: 23; TARN-et-GARONNE: 7; VAUCLUSE: 5; VENDEE: 5; HAUTE-VIENNE:40; YONNE: 11;

* TEXTE QUILLIOT: AIN: 2; ALLIER: 3; ALPES-MARITIMES: 1; ARDENNES: 6; BELFORT: 7; BOUCHES-du-RHONE: 470; CANTAL: 2 ; CHARENTE: 1; CORSE: 8; COTE-D'OR: 5; DORDOGNE: 5; DOUBS: 18; EURE-et-LOIR: 5; HERAULT: 10; ILLE-et-VILAINE: 1; INDRE-et-LOIRE:4; ISERE: 23; LOIRET: 12; MARNE: 7; MAYENNE: 1; NIEVRE: 2; OISE: 10; PUY-de-DOME: 38; BAS-RHIN: 14; RHONE: 18; SAONE-et-LOIRE:10; SARTHE: 6; HAUTE-SAVOIE: 5; SEINE: 113; SEINE-MARITIME; 20; SEINE-et-MARNE: 4; SEINE-et-OISE: 40 ; DEUX-SEVRES: 4; VAR: 66; VAUCLUSE: 11; HAUTE-VIENNE:40.

* ABSTENTIONS: BASSES-ALPES: 9; CREUSE: 16; INDRE: 7; MARNE: 1; SEINE-et-MARNE: 1; VIENNE: 7; HAUTE-VIENNE: 1; VOSGES: 5.

* ABSENTS : LOIRE: 9; HAUTE-LOIRE: 5; LOT : 5 ; .. 5; LOT-et-GARONNE: 16; MAINE-et-LOIRE: 5; MARTINIQUE:9; MEURTHE-et-MOSELLE:10; MEUSE: 5; BASSES-PYRENEES:22 .

***

LE COMITE DIRECTEUR

REUNION DU 9 FEVRIER 1966

Président : André RAUST

I. RATIFI ATION DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU PARTI

Les décisions prises les 26 Janvier et 3 Février 1966 sont ratifiées.

II. CREATION D'UNE DIRECTION DES ETUDES SOCIALISTES

Avis favorable .

Animateur : Jacques PIETTE, assisté de Françis LEENHARDT, Jules MOCH, Adrien SPINETTA .

III. JOURNAL " LE NOUVEAU CLARTE " DEMANDE D'INTERVIEWS

L'interdiction de fournir des articles à ce journal est maintenue, mais les camarades sollicités pourront accorder des interviews et participer aux débats théoriques. Ils devront exiger de revoir les textes avant publication .

IV. FEDERATION DE LA GAUCHE DEMOCRATE ET SOCIALISTE

Après le compte-rendu des travaux du Comité Exécutif, il est procédé à un large échange de vues, notamment sur les adhésions individuelles et sur la proposition tendant à la convocation d'un Congrès National extraordinaire qui serait saisi du problème de la fusion .

Mandat est donné au Bureau de prendre officieusement contact avec nos partenaires à la F.G.D.S. pour connaître leur réaction sur une initiative du Parti pour hâter le processus de la fusion. Leur point de vue sera notamment sollicité sur les questions de doctrine et sur le délai qu'ils envisagent pour aboutir à la fusion .

La question sera portée à l'ordre du jour de la réunion du Comité Directeur du 2 Mars 1966 .

V. SITUATION DES TRAVAILLEURS DES CHANTIERS NAVALS ET GREVE DES JOURNALISTES DE L'O.R.T.F.

Le communiqué ci-après a été adopté à l'unanimité :

"Dans le domaine social le second septennat du général De GAULLE ne se différencie pas du premier. Les questions sociales sont abordées avec la même négligence et les solutions retenues sont toujours prises dans la précipitation et l'improvisation .

" La grève des journalistes de l'ORTF a été provoquée par les mauvaises conditions de salaires faites à un personnel qui souffre d'autre part du malaise général régnant dans cette entreprise. Les grévistes sont l'objet de pressions intolérables de la part des représentants du pouvoir et aucune tentative sérieuse de règlement du conflit n'a été engagée .

" Dans les chantiers navals , les travailleurs supportent aujourd'hui les conséquences de l'impéritie du gouvernement qui, devant un problème posé depuis plusieurs années, n'a pas pris les mesures nécessaires et est par conséquent responsable de la crise actuelle .

" Le Comité Directeur du Parti Socialiste S.F.I.O. se déclare solidaire des personnels des chantiers navals et de l'O.R.T.F. en lutte pour le droit au travail et pour des salaires convenables ".

VI. EMISSION " FACE A FACE " de la T.V. FRANCAISE

Le texte suivant a été adopté à l'unanimité :

" Le Comité Directeur dénonce " les procédés utilisés contre le " Secrétaire Général du Parti lors " de l'émission "Face à Face ". Il "félicite Guy MOLLET de la haute " tenue qu'il a heureusement don- " née à ce débat et de la façon " courageuse et efficace avec la- " quelle il a su déjouer la ma - " nœuvre dont le Parti et lui - " même devaient être les victimes".

***

REUNION DU 2 MARS 1966

Président : Claude FUZIER

I. RATIFICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU PARTI

Les décisions prises les 16 et 23 Février 1966 sont ratifiées.

II. MANIFESTATION DE JOUY-EN-JOSAS COMMEMORANT L'ANNIVERSAIRE DE LA MORT DE Léon BLUM (3.4.66)

Les membres du Comité Directeur sont invités à y assister .

III. PRESSE NATIONALE DU PARTI

Sur la proposition de la Commission Nationale de la presse, il est décidé, à l'unanimité, de suspendre la parution du "Populaire" et de "Démocratie 66" jusqu'au lundi 3 avril .

Pendant ce délai d'un mois , les études concernant le fonctionnement de la presse nationale du Parti seront poursuivies et le Comité Directeur sera de nouveau saisi du problème .

D'autre part, Raymond CAZES a été nommé directeurgérant du "Populaire".

IV. SITUATION DANS LA FEDERATION DU PUY-DE-DOME

La délégation de trois membres, instituée par décision du Comité Directeur du 27 Octobre 1965, se rendra sur place avant le Congrès fédéral, avec mission de rechercher une solution d'apaisement.

V. COLLOQUES DE GRENOBLE

Les camarades qui seront sollicités sont autorisés à participer aux colloques à titre personnel.

VI. FEDERATION DE LA GAUCHE DEMOCRATE ET SOCIALISTE

Après le compte-rendu de Guy MOLLET sur les conversations officieuses avec René BILLIERES et François MITTERRAND au sujet de la fusion, il est procédé à une large discussion, notamment sur l'implantation de la F.G.D.S. dans les départements .

Le problème des adhésions individuelles est mis au point .

D'autre part, mandat est donné au Bureau du Parti de désigner 3 camarades pour une nouvelle rencontre avec BILLIERES et MITTERRAND.

VII. DATE ET ORDRE DU JOUR DU CONSEIL NATIONAL : 16 Avril 1966.

ORDRE DU JOUR :

- appréciation de l'action des organismes directeurs du Parti;
- situation politique générale,
- évolution de la F.G.D.S.

La représentation des Fédérations sera élargie à celle des Congrès.

Il est entendu que le débat sur le problème posé par la fusion des Partis et groupements constituant la F.G.D.S. pourra être introduit par deux rapporteurs qui développeront devant le Conseil National chacune des deux thèses .

VIII. REFORME DE L'ENSEIGNEMENT

Le Comité Directeur constate que faute de crédits de personnel et de batiments, la plupart des novations que propose la réforme de l'Enseigne-

ment pour 1966 révèleront, une fois de plus, que le gouvernement se contente de faux-semblants dont les élèves de l'Enseignement technique, notamment, ou les étudiants de première année seront les victimes .

***

REUNION DU 30 MARS 1966

Président : A. LE FLOCH

I. RATIFICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE BUREAU DU PARTI

Les décisions prises les 9,16 et 23 Mars sont ratifiées .

II. LOI ELECTORALE

S'il y a lieu, une réunion commune entre le Comité Directeur et le Groupe Parlementaire sera convoquée pour étudier tout projet d'amendement à d'éventuelles propositions gouvernementales sur la loi électorale .

III. REGION PARISIENNE . STRUCTURES DU PARTI EN FONCTION DES NOUVELLES STRUCTURES ADMINISTRATIVES

Tout en continuant de dénoncer le découpage arbitraire de la région parisienne, le Comité Directeur décide la création, pour le 1er Janvier 1967 au plus tard, de 7 fédérations autonomes sur le plan de la politique générale. Toutefois, toutes les questions intéressant le district devront être réglées par un Secrétariat interfédéral. La commission désignée par le Comité Directeur, élargie aux Secrétaires fédéraux de Seine, Seine-et-Oise , et Seine-et-Marne, règlera les problèmes d'implantation des 7 fédérations et définira les compétences du Secrétariat interfédéral.

IV. PRESSE NATIONALE DU PARTI .

Le Comité Directeur retient la parution ,3 fois par semaine, d'un journal (format "DEMO") de 8 pages le mardi, 4 pages les jeudi et samedi (ou 2 pages grand format), avec une interruption de 2 mois (du 14 juillet au 15 septembre). Le numéro du mardi aura le caractère mixte d'un journal d'informations politiques et de variétés (lettres-spectacles en particulier), sans solliciter de nouvelles collaborations). Ce numéro est remplacé, la dernière semaine de chaque mois, par un bulletin spécial sur la vie du Parti envoyé aux seuls militants (à partir des talons de fiches reçus).

Il est par ailleurs décidé :

1) de proposer de porter le prix de vente au numéro de 0fr,30 à 0fr,40 ;
2) que les encarts pour hebdomadaires fédéraux passent de 6frs,00 à 10frs,00 l'unité ;
3) que l'abonnement annuel passe de 20frs,00 à 25frs,00 (pour le seul n° du mardi) pour les actuels abonnés à"DEMOCRATIE 66";
4) que l'abonnement annuel passe de 30frs,00 à 40frs,00 pour les actuels abonnés au "POPULAIRE";
5) que le principe d'un abonnement de soutien est maintenu .

Le titre retenu est "LE POPULAIRE DE PARIS"avec, en sous-titre, "DEMOCRATIE 66".

V. FEDERATION DE LA GAUCHE DEMOCRATE ET SOCIALISTE

Après les comptes-rendus de René SCHMITT et Guy MOLLET sur les rencontres intervenues, depuis le dernier Comité Directeur et sur mandat de celui-ci, avec René BILLIERES et François MITTERRAND , tant au sujet de la fusion de la F.G.D.S. que des propos tenus à la Convention des institutions républicaines, à Lyon, les 12 et 13 Mars 1966 (calendrier, contre-gouvernement) une large discussion s'instaure à laquelle participent de nombreux camarades .

.../

VI. O.T.A.N.

A la suite d'une ample discussion, le texte suivant a été communiqué à la presse :

" Le Chef de l'Etat, en décidant le retrait de l'O.T.A.N. , viole la parole donnée aux alliés, engage notre avenir et bouleverse notre politique générale, sans débat préalable ni au Parlement , ni même devant le Conseil des Ministres .

" Sa décision a pour conséquences directes :

- de précipiter le retrait des troupes américaines de France , en affaiblissant la sécurité collective, qui, en l'attente du désarmement, garantit la paix;

- de priver notre force de frappe, coûteuse et inutile, des réseaux radars alliés nécessaires à nos avions;

- de favoriser la dissémination de l'arme nucléaire ;

- d'encourager le réarmement de l'Allemagne qui devient, de notre fait, le principal allié de l'Amérique, et la renaissance de mouvements néo-nazis.

" Le Parti Socialiste dénonce la politique gaulliste. Il a toujours affirmé la nécessité de réorganiser l'O.T.A.N., mais il estime indispensable d'intégrer au maximum ses forces, non de les dissocier. Il est d'ailleurs insensé de poursuivre la destruction de l'O.T.A.N, tout en empêchant la construction de l'Europe .

" Le Parti Socialiste estime enfin que l'organisation de la paix ne peut se fonder durablement sur des alliances militaires, mais qu'elle exige le désarmement général et complet, à l'élaboration duquel le pouvoir gaulliste se refuse à participer .

" Le Comité Directeur demande en conséquence au Groupe Socialiste de développer ces principes à la tribune du Parlement et l'autorise à déposer à cet effet une motion de censure".

***

"JEUNESSE" LA REVUE DE L'AN 2000"

MENSUELLE

ORGANE DE LA FEDERATION LEO LAGRANGE

Chaque Section doit être ABONNÉE

et

Abonner ses Jeunes militants ou sympathisants

* ABONNEMENTS : 1 AN : 10frs (9frs à partir de 10 abonnements groupés).

* C.C.P. PARIS 20.538-99

21, rue de Provence - PARIS (9°)

LE BUREAU DU PARTI

REUNION DU 3 FEVRIER 1966

I. COTISATION DU PARTI A LA FEDERATION DE LA GAUCHE DEMOCRATE ET SOCIALISTE

La participation financière du Parti (100frs,00) sera prélevée sur le produit de la souscription permanente. Le soin est laissé au Secrétariat Général d'apprécier les modalités de versement .

II. CREATION D'UNE DIRECTION DES ETUDES SOCIALISTES.

Il sera proposé au Comité Directeur de constituer cette Direction dont le responsable serait J. PIETTE assisté de J. MOCH et d'A. SPINETTA .

III. REPONSE A LA LETTRE DU PARTI COMMUNISTE FRANCAIS SUR LE PROGRAMME ET SUR LA REPRISE DU DIALOGUE

Le Secrétaire Général donne connaissance de la lettre envoyée au P.C.F. Cette lettre sera publiée dans le "Populaire".

IV. AFFAIRE BEN BARKA. CONSTITUTION D'UN COMITE NATIONAL DE LIAISON ET DE COORDINATION

Le communiqué ci-après a été publié :

" Depuis le triomphal succès
" du meeting de protestation tenu
"à la Mutualité pour exiger la vé-
"rité sur l'affaire BEN BARKA, d'é-
"tranges tentatives sont faites en
"vue d'orienter l'enquête de telle
"façon que le problème des respon-
"sabilités réelles ne soit pas fran-
"chement abordé .

" Le Bureau du Parti Socialis-
" te S.F.I.O. estime donc nécessai-
" re la constitution rapide, entre
" toutes les organisations qui ont
" réclamé la vérité sur l'affaire,
" d'un comité national de liaison
" et de coordination ".

V. COMITE POUR L'AMNISTIE AU PORTUGAL

Marcel LIVIAN , qui a été sollicité, nous représentera .

VI. SEMAINE DE LA PENSEE MAXISTE.

DESVALLOIS, F. LEENHARDT et R. QUILLIOT seront sollicités pour y participer .

***

REUNION DU 16 FEVRIER 1966

I. SITUATION DANS LA FEDERATION DU PUY-de-DOME

Les camarades BOULAY, MONTPIED et SAUZEDDE, qui n'ont pas été entendus, seront convoqués à la prochaine réunion du Bureau.

II. PRESSE NATIONALE DU PARTI

1°) Notre camarade Marcel LIVIAN prendra contact avec la famille BLUM pour l'informer des dispositions envisagées au sujet du "POPULAIRE";

2°) il est décidé, par raison d'économie, de ramener à un numéro par semaine le tirage du "POPULAIRE". La parution de "DEMOCRATIE-66" sera poursuivie pendant un mois en attendant les conclusions de la Commission de la Presse qui sera convoquée d'urgence ;

.../

3°) Il sera proposé à la Commission la formule suivante :

- Suppression du "POPULAIRE",
- Maintien de l'hebdomadaire,
- Parution d'une feuille mensuelle, ayant le même titre que l'hebdomadaire, et qui sera envoyée gratuitement aux militants .

Les conclusions de la Commission seront soumises au Comité Directeur .

SOCIETE COMMERCIALE .

La Commission de Contrôle des activités de la Société est constituée comme suit :

-Marcel LIVIAN, Ernest CAZELLES, Pierre MAUROY .

***

REUNION DU 23 FEVRIER 1966

I. SITUATION DANS LA FEDERATION DU PUY-de-DOME

Après avoir pris connaissance des lettres de BOULAY et de MONTPIED, il est décidé de proposer au Comité Directeur l'envoi sur place, avant le Congrès Fédéral , de la délégation de trois membres instituée par décision du 27 Octobre 1965 .

Cette délégation aurait pour mission de rechercher avec tous les camarades de la fédération une solution d'apaisement. En outre, l'un des membres de la délégation serait proposé pour présider le Congrès fédéral .

II. PARTICIPATION AUX COLLOQUES ORGANISES PAR "DEMOCRATIE NOUVELLE".

Pas d'opposition de principe à ce que des camarades participent à ces colloques aux conditions suivantes :

- le choix des camarades sera fait par le Parti;
- les textes des déclarations des camarades qui participeront aux colloques leur seront soumis avant publication par les organisateurs ;
- nous nous réservons le droit de publier dans les organes du Parti tout ou partie de ces textes.

III. LOI ELECTORALE

La question sera portée à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Comité Directeur .

IV. REGION PARISIENNE. STRUCTURES FEDERALES EN FONCTION DE LA MODIFICATION DES STRUCTURES ADMINISTRATIVES

Il est procédé à un échange de vues.

V. DATE DU CONSEIL NATIONAL

Il sera proposé le 2 Avril au Comité Directeur .

***

REUNION DU 9 MARS 1966

I. JOURNEE INTERNATIONALE DE SOLIDARITE ENVERS LES ETUDIANTS PORTUGAIS ORGANSEG PAR L'U.N.E.F.

Le Parti s'associera à cette manifestation en adressant un message de protestation au Gouvernement Portugais et en invitant les militants à participer à la souscription.

II. FEDERATION DU PUY-DE-DOME

Après avoir entendu le compte-rendu de la mission confiée par le Comité Directeur aux camarades chargés d'enquêter sur place, il est décidé d'adresser à la Fédéra -

tion du PUY-DE-DOME une lettre faisant connaître notamment que le Bureau du Parti :

1°)- Regrette que le camarade MABRUT ait été amené à retirer sa candidature au cours de la camapgne des élections sénatoriales, après avoir été désigné comme candidat par un Congrès;

- regrette que le Bureau fédéral, au cours de sa séance du 10 Septembre 1965, ait pris acte de ce retrait et ait accepté le remplacement de MABRUT par le camarade CHAMPLEBOUX ;

- tient néanmoins à adresser à Raymond MABRUT ses félicitations pour les motifs qui ont dicté sa décision .

2°)- Condamne l'attitude des Camarades PLANEIX, CHAMPLEBOUX et BARROUX pendant la période où Raymond MABRUT a été un des porte-drapeau du Parti.

3°)- Invite instamment tous les élus du Puy-de-Dôme, ainsi que tous les militants, à quelque échelon qu'ils soient dans le Parti, à respecter les décisions qui sont prises dans les Congrès Fédéraux.

4°)- Constate que ces incidents sont nés du fait que la Fédération du Puy-de-Dôme n'a pas à sa disposition de règles statutaires pour la désignation des candidats et lui demande de pourvoir rapidement la Fédération de statuts, ce qui éviterait à l'avenir de tels incidents .

5°) - Laisse au Bureau Fédéral et à la Commission Exécutive le soin d'apprécier si cette lettre doit être communiquée à l'ensemble des sections .

III. SEMAINE DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE SCIENCE POLITIQUE

Claude FUZIER a été autorisé à y participer .

IV. CONGRES DE LA CONVENTION DES INSTITUTIONS REPUBLICAINES

(Lyon, 12-13 Mars 1966)

Claude FUZIER a été désigné comme observateur pour représenter le Parti .

V. FEDERATION DE LA GAUCHE DEMOCRATE ET SOCIALISTE. DESIGNATION DE LA DELEGATION CHARGEE DE RENCONTRER François MITTERRAND et René BILLIERES

Ont été désignés: Pierre MAUROY, André RAUST et René SCHMITT.

***

REUNION DU 16 MARS 1966

I. MOUVEMENT DE LA PAIX. CREATION DE COMITES LOCAUX POUR LA PAIX AU VIETNAM

Le Mouvement de la Paix figurant dans la liste des organisations interdites, le Bureau invite les camarades à ne pas s'associer, sous quelque forme que ce soit, aux actions des Comités locaux de ce mouvement .

II. CENTRE D'ETUDES ET DE RECHERCHES SOCIALISTES

.../

Les jeunes camarades qui se sont groupés pourront poursuivre leurs travaux, quitte à les orienter ensuite vers la Direction des Etudes Socialistes.

III. DIRECTION DES ETUDES SOCIALISTES

Jacques PIETTE se trouvant provisoirement empêché de mettre l'organisation en place, Joseph BEGARRA est chargé de la mise en route . Il prendra contact avec J. MOCH, J. PIETTE et A. SPINETTA.

IV. SEMAINE DE LA PENSEE MAXISTE , PROLONGEMENT SUR LES PROBLEMES DE L'ENFANCE

Betty BRUNSCHVICG est autorisée à y participer .

V. COLLOQUES SUR LES PROBLEMES DE L'ENFANCE ORGANISES SOUS L'EGIDE DE L'UNION DES "VAILLANTS ET VAILLANTES"

Etant donné qu'il s'agit d'une organisation de jeunes essentiellement communiste, le Bureau estime que les camarades ne peuvent être autorisés à y participer .

VI. O.T.A.N. ATTITUDE DU GOUVERNEMENT GAULLISTE

Le communique ci-après a été adopté à l'unanimité :

" Le Bureau du Parti, réuni
" le 16 Mars 1966, décide de saisir
" le Comité Directeur de la situa -
" tion créée par la décision du Gé-
" néral de Gaulle à propos de nos
" alliances .

" Sans attendre cette réunion,
" il proteste contre une décision
" du pouvoir engageant l'avenir du
" pays sans débat préliminaire de -
" vant le Parlement . Il considère
" que la décision prise contribue
" à l'isolement de la France et, de
"ce fait, rend plus difficile l'éta
"tablissement d'une paix stable ".

VII. MOUVEMENTS SOCIAUX

Le communiqué suivant a été adopté à l'unanimité :

" Le Bureau assure de sa soli-
" darité les travailleurs de la mé-
" tallurgie, des transports et des
" différents ordres d'enseignement
" qui ont engagé des actions reven-
" dicatives contre la politique
" anti-sociale du patronat et du
" pouvoir gaulliste .

VIII. F.G.D.S. SITUATION APRES LE CONGRES DE LA CONVENTION DES INSTITUTIONS REPUBLICAINES A LYON

Après avoir examiné les déclarations faites au Congrès de Lyon, le Bureau estime qu'il faut respecter dans l'organisation départementale les structures adoptées sur le plan national pour la composition de l'exécutif de la F.G.D.S.

Si dans des cas particuliers la Convention sollicite une représentation élargie, le Parti est susceptible de l'accepter à condition qu'il y ait réciprocité pour chacune des autres familles constituant la F.G.D.S.

Par ailleurs, le Bureau est d'accord pour qu'un effort soit fait en vue d'obtenir, avant le 1er Juillet 1966, la désignation des candidats aux prochaines élections législatives .

En ce qui concerne la proposition de François MITTERRAND tendant à la constitution d'un "contre-gouvernement", le Bureau demandera au prochain Comité Directeur de ne pas la retenir . Par contre, il lui proposera :

1°) de faire connaître, dès maintenant, que François MITTERRAND sera le porte-parole de la gauche aux

.../

prochaines élections législatives et qu'il a vocation pour être désigné comme premier ministre ;

2°) de constituer une équipe de "formateurs" qui pourrait comprendre deux représentants de chacune des femilles composant la F.G.D.S.

IX. REPRISE DU DIALOGUE PUBLIC AVEC LE P.C.F.

La Commission chargée de préparer le dialogue est constituée comme suit :

Guy MOLLET, Denis CEPEDE, Claude FUZIER, Georges GUILLE, Augustin LAURENT, Jules MOCH, Jean PALMERO, Jacques PIETTE, Robert PONTILLON, Roger QUILLIOT, André RAUST, Serban VOINEA et les Secrétaires Généraux adjoints .

Elle se réunira le vendredi 18 Mars à 17 heures .

***

REUNION DU 23 MARS 1966

ORGANISATION D'UNE RENCONTRE NATIONALE POUR LE LOGEMENT SOCIAL.

Cette manifestation est organisée par les communistes et des camarades ont donné leur signature. Le Secrétariat Général est chargé de rappeler aux militants qu'ils ne doivent pas donner leur caution à des initiatives de ce genre avant que le Comité Directeur en ait été saisi .

***

REUNION DU 6 AVRIL 1966

I. PARTICIPATION A LA "RENCONTRE AU SOMMET" DE L'INTERNATIONALE SOCIALISTE (Amsterdam, 17.4.66).

Le Secrétariat est chargé de désigner en temps utile la délégation, quand il sera informé de l'ordre du jour de cette rencontre.

II. DELEGATION DU PARTI AU Xème CONGRES DE L'INTERNATIONALE SOCIALISTE (Stockholm, 1er au 8 Mai 1966)

a) la délégation du Parti, pour des raisons d'économie, sera réduite à 4 ou 5 membres. Mandat est donné au Secrétariat de la constituer ;

b) pour les mêmes raisons, la représentation de la Commission Féminine ne pourra être assurée que pour les séances tenues par le Comité International des Femmes, Le Secrétariat décidera, en temps utile, de l'envoi éventuel d'une délégation .

III. COLLABORATION DU PARTI A LA REVUE "COMBAT POUR LA PAIX"

Cette revue est l'organe du "Mouvement de la Paix", organisation qui demeure interdite .

En conséquence, le Parti n'accordera pas sa collaboration à la revue "Combat pour la Paix".

IV. PRINCIPE D'UNE RENCONTRE D'UNE DELEGATION DU PARTI AVEC LE P.C. TCHECOSLOVAQUE

Le Comité Directeur appréciera l'opportunité d'une telle rencontre. Le Bureau émet un préjugé favorable à l'acceptation d'une invitation éventuelle du Parti Communiste de Tchécoslovaquie .

V. VISITE DE DE GAULLE DANS LE NORD ET LE PAS-DE-CALAIS

A la veille de cette visite qui inaugure une nouvelle série de déplacements présidentiels, le Bureau adopte la résolution suivante:

" En Juin 1964, le Comité Directeur du Parti, considérant que
" le Président de la République
" était sorti de son rôle traditionnel d'arbitre que lui avait
" confié la Constitution et qu'il
" se comportait davantage comme
" le chef d'un Parti ou d'une majorité, avait pris la décision
" suivante : .../...

" Il est interdit aux élus
" du Parti de participer aux ma-
" nifestations organisées à l'oc-
" casion des déplacements du Pré-
" sident de la République .

" Depuis cette date, la si-
"tuation s'est aggravée. Le pouvoir
" s'est de plus en plus personnali-
" sé et le Président de la Répu -
" blique s'estime habilité à pren-
"dre des décisions sans l'avis pré-
" alable des élus nationaux et,
" parfois même, sans celui du gou-
" vernement .

" Aujourd'hui, la nouvelle
" conception des déplacements du
" Président de la République tra-
" duit le même mépris à l'égard
" des assemblées départementales
" et locales .

" Sous prétexte d'information
" sur les problèmes économiques,
" alors que perce trop la préoccu-
" pation électorale, le Président
" de la République organise des vi-
" sites de plusieurs jours en pro -
" vince. Cependant que les corps
" élus départementaux et locaux sont
" délibérément écartés en tant que
" tels, le pouvoir s'adresse osten-
" siblement à des organismes tels
" les C.O.D.E.R. constitués par voie
" autoritaire et qui, quelle que
" soit la qualité de leurs membres,
" ne sont que consultatifs .

" En conséquence, le Bureau du
" Parti estime plus impérieuses en-
" core les raisons qui l'ont déter-
" miné en Juin 1964 à prendre les
" décisions précitées et invite tous
" les élus à s'y conformer avec la
" plus grande discipline .

***
*

Coll. Fondation Jean-Jaurès